

Clermont l'Hérault le 20 mars 2020,

## **CORONAVIRUS : les mesures de soutien à la trésorerie annoncées par le Gouvernement**

- **Prêts de trésorerie garantis par l'Etat**

Le Gouvernement met en œuvre un dispositif exceptionnel de garantie permettant de faciliter l'octroi par les banques de prêts de trésorerie aux entreprises de toutes tailles. Ces financements leur permettront de disposer de la trésorerie nécessaire pour poursuivre leur activité et préserver l'emploi.

Il pourra couvrir tous les nouveaux prêts de trésorerie accordés à partir du 16 mars et jusqu'au 31 décembre 2020.

**Par ailleurs, les banques françaises se sont engagées à reporter jusqu'à 6 mois le remboursement de crédits des entreprises, sans frais.**

**Pour en bénéficier**, il suffit de contacter le conseiller de votre banque pour demander le bénéfice d'un prêt de trésorerie garanti par l'Etat.

- **Bpifrance met en place une série de mesures**

### **Des mesures de garantie pour sécuriser un découvert ou des lignes de court terme**

Bpifrance garantit votre banque à hauteur de 90% si elle vous fait un prêt de 3 à 7 ans. De même, Bpifrance garantit à hauteur de 90% votre découvert si votre banque le confirme sur 12 à 18 mois.

Pour mettre en œuvre cette garantie, il suffit à l'entreprise de s'adresser à sa banque, qui sera en mesure d'apporter une réponse dans un délai réduit, inférieur à une semaine.

### **Des solutions de financement directs**

Dans le cadre du plan de relance de soutien d'urgence aux entreprises, Bpifrance lance des prêts de soutien à la trésorerie.

Ces prêts sont accordés sans garantie, sans sûreté réelles sur les actifs de la société ou de son dirigeant, et sont dédiés aux TPE, PME, ETI qui traversent un moment difficile lié à la crise sanitaire COVID-19.

Pour bénéficier des mesures de Bpifrance :

- vous devez remplir le formulaire en ligne :  
[https://mon.bpifrance.fr/authentication/?TAM\\_OP=login&ERROR\\_CODE=0x00000000&URL=%2Fmon-espace%2F#/formulaire/soutienauxentreprises](https://mon.bpifrance.fr/authentication/?TAM_OP=login&ERROR_CODE=0x00000000&URL=%2Fmon-espace%2F#/formulaire/soutienauxentreprises)
- ou appeler le numéro vert de Bpifrance « coronavirus » au **09 69 370 240**.

Pour plus d'informations, vous pouvez également vous rendre sur le site internet dédié de Bpifrance : <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Coronavirus-Bpifrance-active-des-mesures-exceptionnelles-de-soutien-aux-entreprises-49113>